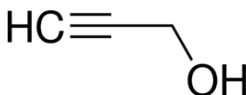


MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
:
Numéro index : 603-078-00-X
Numéro CE : 203-471-2
n° CAS : 107-19-7
Code du produit : 54720
Structure chimique :



1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H226
Catégorie 3
Toxicité aiguë (par voie H301
orale), Catégorie 3
Toxicité aiguë (par voie H311
cutanée), Catégorie 3
Toxicité aiguë (par H331
inhalation), Catégorie 3
Corrosif/irritant pour la H314
peau, Catégorie 1B
Dangereux pour le milieu H411
aquatique — Danger
chronique, Catégorie 2

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T; R23/24/25

C; R34

N; R51/53

R10

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS05



GHS06



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H301+H311+H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation
H314 - Causes severe skin burns and eye damage
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

n° CAS : 107-19-7

Numéro CE : 203-471-2

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Numéro index : 603-078-00-X

Textes des phrases R et H: voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après inhalation : Toxique par inhalation.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Toxique par contact cutané.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : Toxique en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO₂).
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
- Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant. Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec. Protéger de l'humidité.
Matières incompatibles : Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|------------------------------------|---|
| Protection des mains | : des gants de protection |
| Protection oculaire | : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial. |
| Protection de la peau et du corps | : Porter un vêtement de protection approprié |
| Protection des voies respiratoires | : Porter un équipement de protection respiratoire |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|-----------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : Colorless to yellowish liquid. |
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : -53 °C |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : 114 - 115 |
| Point d'éclair | : 33 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Liquide et vapeurs inflammables |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : 1.94 |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 0.949 g/cm ³ |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Toxique en cas d'ingestion. Cutané: Toxique par contact cutané. Inhalation: Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Causes severe skin burns and eye damage.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

12.2. Persistance et dégradabilité

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS (107-19-7)

| | |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |
|------------------------------|---|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|---|
| Product/Packaging disposal recommendations | : Éliminer le contenu/récipient dans ... |
| Indications complémentaires | : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. |
| Ecologie - déchets | : Déchets dangereux par suite de leur toxicité. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|--------|
| N° ONU (ADR) | : 2929 |
| N° ONU (IMDG) | : 2929 |
| N° ONU (IATA) | : 2929 |
| N° ONU (ADN) | : 2929 |
| N° ONU (RID) | : 2929 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|--|---|
| Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) | : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A. |
| Proper Shipping Name (IMDG) | : TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S. |
| Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) | : TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S. |
| Désignation officielle pour le transport (ADN) | : TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S. |
| Désignation exacte d'expédition/Description (RID) | : TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S. |
| Transport document description (ADR) | : UN 2929 LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, INFLAMMABLE, N.S.A., 6.1 (3), I, (C/D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
| Description document de transport (IMDG) | : UN 2929 TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S., 6.1 (3), I, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
| Description document de transport (IATA) | : UN 2929 TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S., 6.1, I, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS |
| Description document de transport (ADN) | : UN 2929 TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S., 6.1 (3), I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Description document de transport (RID) : UN 2929 TOXIC LIQUID, FLAMMABLE, ORGANIC, N.O.S., 6.1 (3), I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 6.1 (3)

Etiquettes de danger (ADR) : 6.1, 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 6.1 (3)

Etiquettes de danger (IMDG) : 6.1, 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 6.1 (3)

Etiquettes de danger (IATA) : 6.1, 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 6.1 (3)

Etiquettes de danger (ADN) : 6.1, 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1 (3)

Etiquettes de danger (RID) : 6.1, 3



PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|---------------------------|-----|
| Groupe d'emballage (ADR) | : I |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : I |
| Groupe d'emballage (IATA) | : I |
| Groupe d'emballage (ADN) | : I |
| Groupe d'emballage (RID) | : I |

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Oui |
| Polluant marin | : Oui |
| Autres informations | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

| | |
|---|--------------------------|
| Code de classification (ADR) | : TF1 |
| Disposition spéciale (ADR) | : 274, 315 |
| Quantités limitées (ADR) | : 0 |
| Quantités exceptées (ADR) | : E5 |
| Instructions d'emballage (ADR) | : P001 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) | : MP8, MP17 |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | : T14 |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | : TP2, TP27 |
| Code-citerne (ADR) | : L10CH |
| Dispositions spéciales pour citernes (ADR) | : TU14, TU15, TE19, TE21 |
| Véhicule pour le transport en citerne | : FL |
| Catégorie de transport (ADR) | : 1 |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention | : CV1, CV13, CV28 |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) | : S2, S9, S14 |
| Danger n° (code Kemler) | : 663 |
| Panneaux oranges | : |



| | |
|--|---------|
| Code de restriction concernant les tunnels (ADR) | : C/D |
| Code EAC | : •3W |
| Code APP | : A(fl) |

- Transport maritime

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Special provision (IMDG) | : 274, 315 |
| Quantités limitées (IMDG) | : 0 |
| Quantités exceptées (IMDG) | : E5 |
| Packing instructions (IMDG) | : P001 |
| Tank instructions (IMDG) | : T14 |
| Tank special provisions (IMDG) | : TP2, TP13, TP27 |
| EmS-No. (Fire) | : F-E |
| EmS-No. (Spillage) | : S-D |
| Stowage category (IMDG) | : B |

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Stowage and handling (IMDG) : SW2
N° GSMU : 131

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E5
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Interdit
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Interdit
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 652
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 658
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L
Disposition particulière (IATA) : A4, A137
Code ERG (IATA) : 6F

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : TF1
Dispositions spéciales (ADN) : 274, 315, 802
Quantités limitées (ADN) : 0
Quantités exceptées (ADN) : E5
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EP, EX, TOX, A
Ventilation (ADN) : VE01, VE02
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : TF1
Disposition particulière (RID) : 274, 315
Quantités limitées (RID) : 0
Quantités exceptées (RID) : E5
Packing instructions (RID) : P001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP8, MP17
Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T14
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID) : TP2, TP27
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L10CH
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU14, TU15, TU38, TE21, TE22
Catégorie de transport (RID) : 1
Dispositions spéciales relatives au transport – Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW13, CW28, CW31
Numéro d'identification du danger (RID) : 663

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS is not on the REACH Candidate List

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex 2; No WGK 177)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Danemark

Class for fire hazard : Classe II-1

Store unit : 5 litre

Classification remarks : R10 <H226;H301+H311+H331;H314;H411>; Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product
Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------------|--|
| Acute Tox. 3 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 |
| Aquatic Chronic 2 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, Catégorie 3 |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion |
| H311 | Toxique par contact cutané |

PROPARGYL ALCOHOL FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|--|
| H314 | Causes severe skin burns and eye damage |
| H331 | Toxique par inhalation |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| R10 | Inflammable |
| R23/24/25 | Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion |
| R34 | Provoque des brûlures |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| C | Corrosif |
| N | Dangereux pour l'environnement |
| T | Toxique |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit